



DECISION ADMINISTRATIVE

N° 107 /2024/A

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet :

**Contrat de prestation de services
Association Ateliers du mouvement**

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, avec l'association Ateliers du mouvement, sise 2 Rue Général Janssen, BP 167, 38006 Grenoble cedex 1, représentée par Monsieur Joël Ledoux, dans la cadre des animations de « l'été dans les parcs».

- Atelier d'initiation au cirque,

Les mardis 9 et 16 juillet et 27 août 2024 de 9h à 11h

Les mercredis 3 et 10 juillet et 28 août 2024 de 10h à 13h

Les mercredis 26 juin et 4 septembre 2024 de 10h à 12h et de 15h à 17h

pour un montant total de 1104 Euros (mille cent quatre Euros)

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Fait à VIF, le 21 juin 2024
**Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire**



Guy GENET